

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE TUGÉRAS-SAINT-AURICE

Charente-Maritime

REÇU LE
19 FEV. 2025
SOUS-PRÉFECTURE DE JONZAC

Séance du 27 novembre 2024

N°2024_27_11_03

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrage exprimés
11	10	10

Date d'affichage

21/11/2024

Date de la convocation

21/11/2024

L'an deux-mille vingt-quatre, le jeudi vingt-sept novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Tugéras-Saint-Maurice, sous la présidence de Monsieur Pierre AMAT, Maire ;

Présent : M. AMAT Pierre, Mme CHIRON Jeannie, Mme DOUCIN Kati, M. MAURIN Stéphane, M. BOURGUIGNON Alain, M. WARCHOLINSKI Julien, Mme CHALOM Brigitte, Mme LARGEAU Agnès, M. BOUYER Pierre et M. CHARTIER Donovan

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Absent(s) non excusé(s) : M. DAVID Olivier

OBJET :

TARIF COLOMBARIUM DE TUGERAS

Vu la nécessité de fixer les tarifs pour le colombarium de Tugéras,

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation des communes limitrophes a été réalisée afin de comparer leurs tarifs pour des concessions dans un colombarium.

Après discussion, le Conseil Municipal propose les tarifs suivants :

- Concession de 15 ans : 260 €
- Concession de 30 ans : 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le tarif de 260€ pour une concession de 15 ans et le tarif de 500€ pour une concession de 30 ans
- **DONNE** tout pouvoir au Maire ou à son représentant pour effectuer les démarches nécessaires à ce dossier

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdit
ont signés au registre les membres présents

Fait à Tugéras-Saint-Maurice,
Le 29 novembre 2024

Le secrétaire de séance
Stéphane MAURIN



Le Maire
Pierre AMAT

